



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

OBJET : TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION PAR PLANTATION DE FEUILLUS

L'an deux mille vingt-trois et le trente Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. BENOIT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. STEPHANE FAYET A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Novembre 2023.
Délibération DM_20231130N111

OBJET : TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION PAR PLANTATION DE FEUILLUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à des travaux de défrichage nécessaires à la création d'un parc photovoltaïque sur la commune de MONTFORT, travaux réalisés par la société "Solaire D018", cette dernière, tenue par le régime forestier de procéder à des travaux compensatoires, a souhaité favoriser des actions forestières locales.

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre, sur notre Commune, une opération de plantation de 100 feuillus en potets avec protection gibier est prévue sur la parcelle 7 de la forêt communale, aux abords de la piste DFCI de Clubières, sur une surface de 0,25 Ha ; cette parcelle a été choisie avec les conseils des agents de l'ONF qui l'ont jugée plus adaptée en termes d'exposition et de qualités biologiques et organiques que le site des "arbres de naissance".

Monsieur le Maire précise que le montant investi sera de 9.930 €.H.T. (pris en charge par ENGIE) et les travaux devraient intervenir dans le courant de l'année 2024.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

✓ **AUTORISE** le Maire à valider cette opération.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------